

DÉPARTEMENT
DE
MAINE & LOIRE
ARRONDISSEMENT
ANGERS
COMMUNE
de
CHALONNES SUR LOIRE
49290

OBJET :

2017 - 208

**OGEC : SUBVENTIONS CANTINE
2016/2017 ET 2017/2018**

Convocation du 12 DECEMBRE 2017
Nombre de conseillers en exercice : 29
Conseillers présents :

23 présents et 6 pouvoirs

Conformément à l'article L 2121.25
du Code des Collectivités
Territoriales, un extrait du
procès-verbal a été affiché à la porte
de la mairie.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE**

Séance du 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre,

à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe MENARD, Maire.

Etaient présents : M. MENARD Philippe, M. DAVY Pierre, Mme BELLANGER Marcelle, M. SCHMITTER Marc, , M. MENARD Hervé, Mme CANTE Nathalie, M. GARNAUD Gaël, Mme LE STRAT Marie-Astrid, M. CHAZOT Jacques, Mme CULCASI Danièle, M. JAMMES Philippe, Mme LEQUEUX, M. PHELIPPEAU Jean-Michel, M. DESCHAMPS Bruno, M. BOUFFANDEAU Thierry, Mme MOREAU Valérie, M. SEILLER Patrick, M. CARRET Jérôme, M. Jean-Marie MORINIERE, M. SANCEREAU Jean-Claude, M. MAINGOT Alain, Mme LAGADEC Gwénaëlle, M Vincent LAVENET.

Pouvoirs :

Mme BOURIGAUULT Alexandra ayant donné pouvoir à Mme LEQUEUX Ghislaine

Mme DUPONT Stella ayant donné pouvoir à M. Philippe MENARD

M. GUÉRIF Stéphane ayant donné pouvoir à M. Hervé MENARD

Mme FOURMOND Michelle ayant donné pouvoir à Mme Marie-Astrid LE STRAT

Mme LIMOUSIN Betty ayant donné pouvoir à M. Vincent LAVENET

Mme DHOMMÉ Florence ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude SANCEREAU

Secrétaire de séance : M. Philippe JAMMES

Accusé de réception en préfecture
049-214900631-20171218-2017-208-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

2017 - 208 - OGEC : SUBVENTIONS CANTINE 2016/2017 ET 2017/2018

Monsieur Hervé MENARD, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal la délibération n°2017-98 du 27.06.2017 portant approbation de la convention entre la Ville et l'OGEC pour la cantine scolaire de l'école privée pour les années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019. Cette délibération fixait également le montant de la subvention versée pour l'année 2016/2017, soit 105.744 €.

Comme le prévoit la convention, M. MENARD explique qu'il a rencontré le président de l'OGEC et le directeur de l'école privée le 07.11.2017. Le compte de résultat 2016/2017 a été présenté. Il en résulte un déficit de 654 € qui pourra être compensé par une subvention d'équilibre complémentaire.

En outre, M. Hervé MENARD explique que le budget 2017/2018 a été présenté. Outre les dépenses et recettes habituelles, les représentants de l'OGEC ont informé la Ville que les travaux de rénovation de la Cantine discutés avec la Ville en mai 2017 seront lancés aux vacances de Noël cette année. Cet investissement de 38.000 € est financé par l'OGEC, par emprunt. Comme le prévoit la convention (art.6.1), la Ville prend donc en compte les amortissements et les intérêts liés à cet emprunt à partir de l'année scolaire 2017/2018. Le montant de la subvention 2017/2018 s'établit ainsi à 109.543 €.

M. Hervé MENARD présente au conseil municipal l'avenant n°2 à la convention qui entérine :

1. Le versement d'une subvention complémentaire de 654 € au titre de l'année 2016/2017 (équilibre) ;
2. L'attribution et les conditions de versement d'une subvention de 109.543 € au titre de l'année scolaire 2017/2018, dans les conditions prévues par la convention.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention Ville/OGEC-Cantine pour le versement des subventions exposées ci-dessus.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (1 abstention Mme MOREAU)

Pour copie certifiée conforme,
Fait à CHALONNES SUR LOIRE,
Le 19 décembre 2017.

Philippe MENARD,
Maire de CHALONNES SUR LOIRE.

